



BNP PARIBAS

Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale

Les Amis de la Terre
2B rue Jules Ferry

93100 Montreuil

A l'attention de Juliette Renaud

Paris, le 15 Octobre 2013

OBJET : Réponse aux Amis de la Terre, suite aux allégations contenues dans le texte justifiant la nomination de BNP Paribas pour les Prix Pinocchio 2013

Madame, Monsieur,

Vous nous avez donné la possibilité de réagir à notre nomination aux Prix Pinocchio et nous saisissons cette opportunité pour vous apporter les précisions suivantes :

BNP Paribas a toujours placé la notion de responsabilité et d'éthique au cœur de la pratique de son métier. Début 2012, les dirigeants de la banque ont réaffirmé ce positionnement avec la charte BNP Paribas '*Notre métier, notre responsabilité*'.

BNP Paribas souhaite contribuer au débat de société sur l'évolution des missions des banques, et c'est pourquoi elle s'est engagée dans une démarche de réflexion collaborative avec l'ensemble de ses parties prenantes : experts, leaders d'opinion, collaborateurs, clients et partenaires externes. L'objectif est de faire évoluer concrètement le métier de la banque pour agir de manière toujours plus responsable et pour mieux satisfaire ses clients.

Enfin nous avons notamment fait le choix de la médiatisation de cette démarche pour afficher notre volonté de mettre en place une démarche de long cours et surtout de pouvoir montrer les réalisations concrètes qui en résultent.

Quant au mécénat environnemental, il vient en complément des nombreuses actions que nous menons en réponse aux enjeux environnementaux du Groupe.

Ainsi la page « Environnement » du site Banque Responsable de BNP Paribas met en avant quatre enjeux : au-delà des impacts directs du Groupe et de sa contribution en matière de recherche environnementale, y sont représentés le financement des énergies renouvelables et des « économies d'énergie » et la prise en compte de nos impacts indirects.

Sur ce dernier point, BNP Paribas se positionne comme un acteur qui favorise les pratiques vertueuses à travers la mise en place d'un certain nombre de critères conditionnant les investissements et financements ainsi que l'indique sur la même page du site internet la déclaration suivante: "nous ne finançons que les projets dotés de conditions renforcées dans les secteurs à fort impact environnemental".

Rappelons également que ce site, destiné au grand public, présente uniquement des exemples d'actions. Il n'est donc pas exhaustif.

Pour répondre concrètement aux éléments que vous avancez sur les pratiques de BNP Paribas, prenons l'exemple du charbon.

Selon l'Agence Internationale de l'Energie, le charbon contribue à 41% de la production mondiale d'électricité, ce qui en fait la principale source d'électricité dans le monde. Il joue donc un rôle important dans le mix énergétique mondial et est dans certains pays émergents la seule possibilité de garantir l'accès à l'énergie des populations. Parallèlement, la production d'électricité à partir du charbon est responsable d'importantes émissions de dioxyde de carbone et contribue fortement au changement climatique.



Un équilibre doit donc être trouvé entre les besoins d'un accès à l'électricité qui permet le développement économique et la nécessité de réduire les émissions de dioxyde de carbone résultant des activités humaines pour limiter le changement climatique.

C'est précisément l'esprit de notre politique de financement et d'investissement dans le secteur du charbon (téléchargeable en français et anglais sur le site [bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com/banque-responsable/rse/strategie/positions) <http://www.bnpparibas.com/banque-responsable/rse/strategie/positions>, en bas de page) : les critères obligatoires qui doivent être respectés par tous nos métiers dans le monde garantissent que nous ne finançons que les technologies qui fournissent la meilleure efficacité énergétique et le plus faible impact environnemental.

Ainsi depuis septembre 2011, date de la publication de notre politique, nous avons refusé, pour non-conformité à nos critères, le financement de 39 centrales à charbon, ce qui représente 236 millions de TqCO2 (tonnes équivalent CO2) évitées chaque année pendant 40 ans environ, durée de vie moyenne d'une centrale à charbon..

En ce qui concerne les rapports que vous citez pour étayer votre thèse :

- le rapport Bankrolling Climate Change a été publié avant que notre politique charbon ait porté ses fruits et il présente par ailleurs des biais méthodologiques importants comme par exemple la comptabilisation de tous les financements sans prise en compte de leur finalité. Ainsi un financement accordé à une entreprise du secteur de l'énergie pour développer les énergies renouvelables sera systématiquement comptabilisé « à charge » sous prétexte que l'entreprise opère également des centrales à charbon. Il est donc clair que le chiffre de 10 milliards d'euros que vous avancez n'a pas de fondement;
- le classement carbone de 2010 auquel vous vous référez est basé sur une méthodologie qui explique le résultat : selon elle, l'intensité carbone d'une banque est la somme des émissions liées à ses activités propres et de la part des émissions de ses clients (entreprises et particuliers) au prorata du montant des financements que la banque leur accorde. En conséquence, une banque comme BNP Paribas, qui finance l'ensemble de l'économie réelle, dans près de 80 pays se voit attribuer l'ensemble des impacts environnementaux de toutes les activités qu'elle finance. Avec une telle méthodologie, il est évident que BNP Paribas apparaît comme un plus gros émetteur de dioxyde de carbone qu'un pétrolier. Enfin, votre texte annonce que « BNP Paribas était déjà arrivée 1^{ère} du classement carbone des banques françaises publié en 2010 par Les Amis de la Terre et Utopies » ; il s'agit sans doute d'une erreur puisque selon les documents encore présents sur votre site, le premier du classement était l'un de nos concurrents.

Pour conclure, il est faux de dire que nous finançons « les pires projets climaticides » alors que les politiques sectorielles que nous avons publiées dans plusieurs secteurs à fort impact environnemental ont précisément pour objet de les écarter et que le nombre de transactions que nous avons refusées au titre de ces politiques en apporte la preuve. La pertinence de notre stratégie carbone a d'ailleurs été soulignée en 2013 par le CDP qui considère à la fois les impacts directs et indirects des entreprises (scope 1-2 et 3) et a pour la première fois classé le Groupe dans son Carbon Performance Leadership Index avec la note 93A. BNP Paribas est d'ailleurs la banque de la zone euro la mieux classée dans cet indice.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Laurence Pessez

Déléguée à la Responsabilité Sociale et Environnementale